



# RAPPORT ANNUEL

RÉSULTATS COMMUNAUTAIRES 2024-2025

DIRECTION DES PROGRAMMES SANTÉ MENTALE ET DÉPENDANCE  
CIUSSS DE L'ESTRIE – CHUS

30 SEPTEMBRE 2025

## PROGRAMME VERS UN CHEZ-SOI : PRÉVENTION ET LUTTE À L'ITINÉRANCE

### CONTEXTE

En juin 2022, la Direction des programmes santé mentale et dépendance (DPSMD) du CIUSSS de l'Estrée – CHUS a diffusé son exercice de planification des actions de lutte et de prévention à l'itinérance, le Plan d'action régional et communautaire intégré (PARCI) en itinérance, qui par la suite été mis à jour en septembre 2023. Ce plan vise, entre autres, à présenter les résultats que l'établissement utilisera pour mesurer les progrès réalisés dans la prévention et la réduction de l'itinérance chez les populations vulnérables. Plus précisément, ces résultats communautaires permettent une lecture collective de l'amélioration des services disponibles sur le territoire ainsi que du phénomène de l'itinérance en corrélation avec ces services. Ils ont pour objectif de démontrer les changements réels, observables et mesurables des progrès réalisés à Sherbrooke. Il incombe donc à plusieurs partenaires de différentes instances à mesurer les avancées de la communauté en matière de lutte à l'itinérance. Il importe de souligner que le programme a mis à disposition, en 2024-2025, plus de 3 M\$ sur le territoire de Sherbrooke pour la réalisation de projets liés à la prévention et à la lutte à l'itinérance.

Le suivi des résultats communautaires des exercices de 2022-2023 et 2023-2024 fut publié sur le site de Santé Estrie afin de favoriser une vision commune et actualisée des réalisations de prévention et de lutte à l'itinérance et des défis à relever collectivement. De plus, la présentation des résultats est requise pour le volet communauté désignée du programme fédéral Vers un chez-soi (VCS) de la région. Ce présent bulletin d'information est une mise à jour des résultats régionaux de l'exercice 2024-2025 qui inclut les résultats des rapports des précédents exercices.

### SUIVI ET AMÉLIORATION CONTINUE

Afin de définir des résultats à l'échelle locale, la mise en œuvre du processus de suivi des résultats communautaires a été réalisée avec la collaboration du milieu de concertation communautaire. Cette approche a représenté un défi à plusieurs niveaux dont : l'appropriation du concept et des exigences ministérielles, l'identification des résultats prioritaires à surveiller, et ce, selon une méthodologie reconnue et efficiente ainsi que la capacité des organismes à fournir des données en cohérence avec leurs systèmes de collecte de statistiques distinctes.

La communauté propose ainsi des résultats qui reflètent les échanges ayant eu cours durant l'exercice 2022-2023. Ils sont le fruit de réflexions basées sur le besoin de mieux connaître et suivre le phénomène de l'itinérance à Sherbrooke, et ce, en respect de la capacité du milieu à fournir des données.

Les cibles ont, quant à elles, été estimées, entre autres, à partir de données de 2021-2022. Toutefois, le contexte de cet exercice antérieur était différent, notamment en matière de données à colliger pour les projets financés par le programme VCS. Il importe de noter que le nombre, la nature et la classification des projets VCS sont distincts de ceux de l'année de référence. La simple comparaison des données brutes n'est donc pas représentative et doit être interprétée avec prudence. De plus, le phénomène de l'itinérance est également en augmentation et la vulnérabilité des personnes en situation d'itinérance s'est amplifiée suivant les années pandémiques et postpandémiques. Les cibles estimées n'étant que des assises sur lesquelles débiter le suivi des résultats communautaires, celles-ci seront donc appelées à être réévaluées à terme.



L'atteinte des cibles a également été influencée par des paramètres dépassant la simple notion de performance de projet ou de programme de prévention et de lutte à l'itinérance. Parmi les variables contribuant et influençant les résultats des cibles à atteindre, on retrouve :

- Les délais de diffusion des résultats du dénombrement des personnes en situation d'itinérance au Québec en 2022-2023;
- La rareté des logements disponibles et la difficulté à identifier des logements admissibles au *Programme de Supplément au Loyer* (PSL) dans le cadre de la mesure 5.3, *augmenter l'offre de service d'accompagnement en logement transitoire et permanent*, du Plan d'action interministériel en itinérance 2021-2026 (PAII);
- La suspension des activités entourant la mise en œuvre de la *Stratégie d'accès aux soins et services de santé pour les personnes en situation d'itinérance ou à risque de le devenir* suivant le ralentissement des travaux du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS);
- La réalisation d'un exercice d'appel de projets du programme VCS concernant le financement de 2024 à 2026 et la sélection des projets différents de ceux de l'année de référence des cibles.

## ITINÉRANCE CHRONIQUE

En cohérence avec l'Entente Canada-Québec concernant Vers un chez-soi 2019-2024, récemment modifié pour Entente modifiant l'Entente Canada-Québec concernant vers un chez-soi 2019-2024, Modification N° 3, le résultat visé portant sur l'itinérance chronique doit être suivi de façon systématique. Pour ce faire, les partenaires de la Table itinérance de Sherbrooke (TIS) ont retenu la définition de l'itinérance chronique de la Politique nationale de lutte à l'itinérance *Ensemble pour éviter la rue et en sortir* :

« L'itinérance désigne un processus de désaffiliation sociale et une situation de rupture sociale qui se manifestent par la difficulté pour une personne d'avoir un domicile stable, sécuritaire, adéquat et salubre en raison de la faible disponibilité des logements ou de son incapacité à s'y maintenir et, à la fois, par la difficulté de maintenir des rapports fonctionnels, stables et sécuritaires dans la communauté. L'itinérance s'explique par la combinaison de facteurs sociaux et individuels qui s'inscrivent dans le parcours de vie des hommes et des femmes. »

« Les situations d'itinérance chronique sont les plus visibles et les plus préoccupantes. Les personnes dans cette situation n'ont pas occupé un logement depuis une longue période. Selon plusieurs études canadiennes et américaines, le nombre de personnes en situation d'itinérance chronique est relativement peu élevé. Toutefois, elles utiliseraient un grand nombre de services, générant de nombreuses interventions et des coûts sociaux importants. »

Ainsi, la communauté assure un suivi par le biais des indicateurs et des cibles à atteindre suivants :

| Agir pour réduire l'itinérance chronique                                                                  |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |                                                                                 |                                                                                                                                                            |                                                                                                                                                                            |                                                                                                                                                                                |                                                                                                                                                                                |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Résultats visés                                                                                           | Indicateurs                                                                                                                                                                                                                                                                                                               | Sources de données                                                              | Cibles                                                                                                                                                     | Résultats 2022-2023                                                                                                                                                        | Résultats 2023-2024                                                                                                                                                            | Résultats 2024-2025                                                                                                                                                            |
| Réduction du nombre de personnes en situation d'itinérance chronique au sein de la communauté d'ici 2024. | <ul style="list-style-type: none"> <li>– Nombre de personnes logées dans un logement plus stable;</li> <li>– Nombre de personnes qui ont terminé avec succès le programme au 12<sup>e</sup> mois ou avant;</li> <li>– Nombre de personnes encore logées après 12 mois, et qui nécessitent toujours du soutien.</li> </ul> | Rapport annuel VCS – Placement en logement.                                     | 135 personnes en situation d'itinérance chronique par année auront été logées et auront maintenu leur logement après 12 mois, et ce, avec ou sans soutien. | 165 personnes en situation d'itinérance chronique ont été logées et ont maintenu leur logement après 12 mois, et ce, avec ou sans soutien.                                 | 252 personnes en situation d'itinérance chronique ont été logées et ont maintenu leur logement après 12 mois, et ce, avec ou sans soutien.                                     | 221 personnes en situation d'itinérance chronique ont été logées et ont maintenu leur logement après 12 mois, et ce, avec ou sans soutien.                                     |
|                                                                                                           | – Estimation du nombre de personnes en situation d'itinérance visible un soir donné.                                                                                                                                                                                                                                      | Dénombrement des personnes en situation d'itinérance au Québec de 2018 et 2022. | L'exercice du dénombrement fait la démonstration que l'itinérance visible lors d'un soir donné n'est pas en augmentation.                                  | Rapport du dénombrement 2022 :<br>664 personnes en situation d'itinérance visible le 11 octobre 2022.<br>423 personnes en situation d'itinérance visible le 24 avril 2018. | Les données les plus récentes au regard de l'itinérance chronique sont celles datant du rapport du dénombrement 2022 dont les données sont présentées aux résultats 2022-2023. | Les données les plus récentes au regard de l'itinérance chronique sont celles datant du rapport du dénombrement 2022 dont les données sont présentées aux résultats 2022-2023. |

Ces indicateurs ont été ciblés en partant du principe que les individus en situation d'itinérance qui accèdent à un logement et s'y maintiennent sont la démonstration d'un parcours de sortie de rue réussi. La communauté est d'avis que l'accès au logement est un des facteurs déterminants de lutte à l'itinérance chronique qui s'inscrit dans une stratégie plus vaste d'actions collectives intersectorielles à mettre en place pour contrer le phénomène. Le calcul de ces indicateurs a été effectué, entre autres, à partir des données annuelles des projets individuels du secteur d'activités *Placement logement* du programme VCS. Celui-ci prend en compte à la fois les personnes logées durant l'année en cours ainsi que celles qui se maintiennent en logement avec ou sans soutien. Il s'avère que les personnes accompagnées dans le cadre des projets du programme VCS sont décrites comme étant désaffiliées et éloignées des services et donc, en cohérence avec la définition de l'itinérance chronique retenue par les partenaires. Il est à noter que le choix de cette source de donnée est réducteur, car elle se limite au suivi des sorties de l'itinérance alors que la communauté déploie aussi des actions de prévention pour limiter l'entrée à l'itinérance et ses points de bascule. De plus, aucun sous-groupe n'a été identifié dans le suivi des résultats communautaires de la région.

L'augmentation du nombre de personnes logées entre les trois (3) exercices annuels témoigne de l'effort collectif réalisé pour appuyer les personnes dans leur parcours de vie ainsi que de l'ampleur des besoins afin de soutenir la stabilité résidentielle de cette population. Toutefois, bien que l'atteinte de la cible des personnes vulnérables se logeant soit observée, les données du dénombrement de 2022 démontrent une augmentation de l'itinérance sur le territoire de l'Estrie.

## RÉSULTATS RÉGIONAUX SUPPLÉMENTAIRES VISÉS PAR LA COMMUNAUTÉ

| Agir pour réduire l'itinérance                |                                                                                                                      |                                                                  |                                                                                |                                                                   |                                                                   |                                                                   |
|-----------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------|
| Résultats visés                               | Indicateurs                                                                                                          | Sources de données                                               | Cibles                                                                         | Résultats 2022-2023                                               | Résultats 2023-2024                                               | Résultats 2024-2025                                               |
| Actualiser la mise en logement des personnes. | Nombre de jeunes qui bénéficieront d'un PSL par le Programme Qualification des jeunes.                               | Reddition annuelle du PAII 2021-2026.                            | 152 personnes en situation d'itinérance par année auront accédé à un logement. | 120 personnes en situation d'itinérance ont accédé à un logement. | 195 personnes en situation d'itinérance ont accédé à un logement. | 270 personnes en situation d'itinérance ont accédé à un logement. |
|                                               | Nombre de personnes qui bénéficieront du Programme de Supplément au loyer avec accompagnement par l'entente PAGIEPS. | Reddition annuelle de l'accès coordonné de la Coop l'Autre-Toit. |                                                                                |                                                                   |                                                                   |                                                                   |
|                                               | Nombre de personnes qui bénéficieront du Programme de Supplément au loyer d'urgence avec accompagnement du PAII.     | Reddition annuelle du PAII 2021-2026.                            |                                                                                |                                                                   |                                                                   |                                                                   |
|                                               | Nombre d'individus placés en logement.                                                                               | Rapport annuel VCS - Placement en logement.                      |                                                                                |                                                                   |                                                                   |                                                                   |

Ces indicateurs permettent de quantifier, en une année, le nombre d'individus en situation d'itinérance ou à risque de le devenir qui auront accédé à un logement, sans se limiter aux individus répondant aux critères de l'itinérance chronique. L'ensemble des données des indicateurs provient de différents programmes dont la vocation est d'agir pour réduire l'itinérance par le biais de soutien à l'accès et le maintien en logement. À nouveau, une hausse du nombre de personnes ayant accédé à un logement est observée lors du présent exercice, et ce, pour plusieurs raisons : augmentation du nombre de personnes en situation d'itinérance en demande d'aide telle que rapportée par l'exercice du dénombrement, augmentation du nombre de références vers les ressources d'aide, plus grande participation de propriétaires offrant des loyers et l'accès à de nouvelles unités PSL.

| Agir sur le maintien en logement                                     |                                                                          |                                                 |                                                                                       |                                                                          |                                                                          |                                                                         |
|----------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------|
| Résultats visés                                                      | Indicateurs                                                              | Sources de données                              | Cibles                                                                                | Résultats 2022-2023                                                      | Résultats 2023-2024                                                      | Résultats 2024-2025                                                     |
| Accroître l'utilisation des services visant le maintien en logement. | Nombre d'individus qui auront bénéficié d'un service de base (VCS).      | Rapport annuel VCS – Prévention et orientation. | 1347 personnes par année auront bénéficié d'un service pour se maintenir en logement. | 2150 personnes ont bénéficié d'un service pour se maintenir en logement. | 1247 personnes ont bénéficié d'un service pour se maintenir en logement. | 634 personnes ont bénéficié d'un service pour se maintenir en logement. |
|                                                                      | Nombre de personnes qui auront bénéficié du suivi en accompagnement PSL. | Reddition annuelle du PAII 2021-2026.           |                                                                                       |                                                                          |                                                                          |                                                                         |

La mise en commun des données de ces deux (2) programmes financiers de soutien à l'accompagnement en itinérance, et ce, plus spécifiquement pour le volet du maintien en logement, permet d'avoir une vision globale des retombées des efforts collectifs en matière de stabilité résidentielle pour cette population vulnérable. Les données sont colligées à partir des exercices de reddition de comptes respectifs du programme VCS et de la mesure 5.3 du PAII 2021-2026.

Les résultats variables notés entre l'exercice de référence puis en 2022-2023, 2023-2024 et 2024-2025 sont, entre autres, la conséquence du changement de méthodologie utilisée par les différents partenaires lors de la collecte de données VCS. De plus, à partir de l'exercice 2024-2025, quatorze (14) projets VCS associés au secteur *Prévention et orientation à l'extérieur des refuges* ont été réalisés contrairement à dix-sept (17) projets lors des années antérieures. Pour sa part, le nombre de personnes accompagnées dans le cadre d'un suivi disponible par la mesure 5.3 du PAII est en nette augmentation.

Les variations observées ne doivent donc pas être interprétées comme un recul de l'accompagnement offert aux personnes en situation d'itinérance ni comme une diminution de la demande d'aide, celles-ci pouvant plutôt découler des paramètres méthodologiques de collecte de données.

| Agir sur l'adaptabilité des services de soins de santé et de services sociaux    |                                                                                                                                                                                                                                                                                       |                                                                                                   |                                                                                                                      |                                                                                                                                                          |                                                                                                                                                          |                                                                                                                                                          |
|----------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Résultats visés                                                                  | Indicateurs                                                                                                                                                                                                                                                                           | Sources de données                                                                                | Cibles                                                                                                               | Résultats 2022-2023                                                                                                                                      | Résultats 2023-2024                                                                                                                                      | Résultats 2024-2025                                                                                                                                      |
| Adapter les services au profil clinique des personnes en situation d'itinérance. | Nombre de personnes en suivi par l'équipe proximité ACCES de la DPSMD.                                                                                                                                                                                                                | Système de gestion des données I-CLSC du CIUSSS de l'Estrie – CHUS disponible sur demande.        | 259 personnes par année auront bénéficié d'un service actif par l'équipe de proximité ACCES.                         | 311 personnes ont bénéficié d'un service actif par l'équipe de proximité ACCES.                                                                          | 357 personnes ont bénéficié d'un service actif par l'équipe de proximité ACCES.                                                                          | 445 personnes ont bénéficié d'un service actif par l'équipe de proximité ACCES.                                                                          |
|                                                                                  | Nombre de professionnels du CIUSSS de l'Estrie – CHUS qui suivront la formation du Guide des bonnes pratiques offerte dans le cadre de la <i>Stratégie d'accès aux services de santé et services sociaux pour les personnes en situation d'itinérance ou à risque de le devenir</i> . | Système de gestion des données rapport SAFIR du CIUSSS de l'Estrie – CHUS disponible sur demande. | 92 professionnels du CIUSSS de l'Estrie – CHUS auront suivi la formation du Guide des bonnes pratiques annuellement. | Aucun professionnel du CIUSSS de l'Estrie – CHUS n'a suivi la formation du Guide des bonnes pratiques puisque son déploiement a été reporté à 2023-2024. | Aucun professionnel du CIUSSS de l'Estrie – CHUS n'a suivi la formation du Guide des bonnes pratiques puisque son déploiement a été reporté à 2024-2025. | Aucun professionnel du CIUSSS de l'Estrie – CHUS n'a suivi la formation du Guide des bonnes pratiques puisque son déploiement a été reporté à 2025-2026. |

Les deux (2) indicateurs distincts visent à faire la démonstration commune que les services de soins de santé et de services sociaux s'adaptent aux besoins spécifiques des personnes en situation d'itinérance dans l'objectif de mieux desservir et soutenir ces individus. Le calcul est scindé entre l'offre de service de l'équipe de proximité ACCES de la DPSMD et l'ensemble des directions cliniques du CIUSSS de l'Estrie - CHUS engagées à former leurs professionnels selon le Guide des bonnes pratiques en itinérance développée par le Centre de recherche de Montréal sur les inégalités sociales, les discriminations et les pratiques alternatives de citoyenneté alternative (CREMIS).

La bonification de l'équipe de proximité ACCES, équipe dédiée au soutien des personnes en situation d'itinérance ayant des problématiques complexes, a permis de multiplier le nombre d'interventions réalisées en cohérence avec les mesures suivantes du PAII :

- Mesure 3.1 : rehausser le continuum de services en dépendance;
- Mesure 6.3 : consolider les services de proximité en itinérance du PAII 2021-2026.

Quant à la formation du Guide des bonnes pratiques, bien qu'elle n'ait pas été priorisée dans le plan de développement des ressources humaines de l'établissement, elle a été recommandée à des partenaires à de nombreuses occasions. De plus, l'instance responsable d'actualiser la mise en œuvre de la *Stratégie d'accès aux services de santé et services sociaux pour les personnes en situation d'itinérance ou à risque de le devenir*, suspendue par manque de capacité reprendra ses travaux en 2025-2026.

Les résultats communautaires sont rendus disponibles par la mise à jour annuelle du dossier [Ressource pour les professionnels - Itinérance](#) sur le site Santé Estrie.